



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **8 juillet 2008**

Délibération n° 2008-0179

commission principale :

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Actions de protection des espèces et des milieux - Soutien au Centre ornithologique de Rhône-Alpes (Cora), à la Fédération Rhône-Alpes pour la protection de la nature (Frapna) et au Centre de soins pour oiseaux sauvages du Lyonnais

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologique urbaine

Rapporteur : Monsieur Assi

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 27 juin 2008

Secrétaire élu : Madame Nawel Bab-Hamed

Compte-rendu affiché le : 9 juillet 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bocquet, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gléréan, Goux, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Morales, Petit, Pili, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Suchet, Terracher, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touraine, Uhrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Genin), Passi (pouvoir à M. Balme), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Claisse (pouvoir à M. Jacquet), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à M. Bernard B), MM. Buffet (pouvoir à M. Gignoux), Chabert (pouvoir à Mme Dagorne), Cochet (pouvoir à M. Vaté), Darne JC. (pouvoir à M. Ariagno), Ferraro (pouvoir à M. Llung), Galliano (pouvoir à M. Reppelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Giordano (pouvoir à Mme Baume), Grivel (pouvoir à M. Bousson), Havard (pouvoir à M. Thévenot), Lambert (pouvoir à M. David G.), Lebuhotel (pouvoir à M. Brachet), Lelièvre (pouvoir à M. Imbert A), Louis (pouvoir à M. Petit), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Mmes Pesson (pouvoir à M. Coulon), Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Pillon (pouvoir à Mme Vullien), Serres (pouvoir à M. Flaconnèche), Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Terrot (pouvoir à M. Gentilini), Touleron (pouvoir à Mme Besson), Turcas (pouvoir à M. Huguet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Julien-Laferrière), M. Vurpas (pouvoir à M. Crimier), Mme Yérémian (pouvoir à M. Barthelémy).

Absents non excusés : MM. Daclin, Arrue, Rivalta, Gillet, Muet, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert.

Séance publique du 8 juillet 2008

Délibération n° 2008-0179

commission principale :

objet : **Actions de protection des espèces et des milieux - Soutien au Centre ornithologique de Rhône-Alpes (Cora), à la Fédération Rhône-Alpes pour la protection de la nature (Frapna) et au Centre de soins pour oiseaux sauvages du Lyonnais**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 juin 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le schéma directeur Lyon 2010 a désigné, sur le territoire communautaire, des sites naturels inaltérables et des espaces d'intérêts paysager et agricole méritant une vigilance permanente et des moyens concrets pour assurer leur préservation.

Afin de répondre à ces orientations, la Communauté urbaine développe, depuis plusieurs années, des projets-nature dans le cadre des chartes successives de l'écologie urbaine votées les 15 juin 1992 et 8 septembre 1997 ainsi que de l'Agenda 21. Menés en partenariat avec les Communes et le département du Rhône, les projets-nature ont pour objectifs la connaissance, la préservation, la gestion et la valorisation (ouverture au public) des espaces naturels et agricoles périurbains. Chaque année, des programmes d'actions concrétisant ces objectifs sont définis.

L'arrêté préfectoral n° 4632 en date du 7 décembre 2004, relatif aux compétences de la Communauté urbaine, a prévu dans son article 1er que la Communauté urbaine pourrait soutenir les actions en faveur de la préservation et de la promotion d'espaces naturels. La préservation des espaces naturels comprend également la préservation des espèces qu'ils abritent.

Dans sa délibération n° 2006-6763 en date du 11 novembre 2006, relative à la définition d'une politique communautaire en faveur des espaces naturels et agricoles et des agriculteurs, la Communauté urbaine a ouvert la possibilité d'une intervention en faveur d'actions de protection des espèces et des milieux.

Aussi est-il proposé au Conseil de soutenir les actions allant dans cette direction et portées par trois associations.

- Le centre ornithologique de Rhône-Alpes (Cora)

Le Cora, association départementale basée dans le 2° arrondissement de Lyon, met en œuvre un ensemble d'actions visant à préserver et à améliorer la connaissance globale d'espèces présentes dans les espaces naturels de l'agglomération.

Le Cora est très actif sur la Communauté urbaine, tant avec des actions de protection des oiseaux et autres vertébrés terrestres, de sensibilisation et d'information du grand public et des écoles qu'avec des actions d'inventaires et de suivi des populations. Ainsi, par exemple, le Cora est un partenaire volontaire du projet nature des Grandes Terres (Corbas, Feyzin et Vénissieux) pour des interventions pédagogiques dans les écoles et pour des actions de suivi de l'avifaune.

L'association envisage de mener, au cours de l'année 2008, les actions liées à la participation à l'observatoire de la faune de Rhône-Alpes, à la préservation de l'œdicnème criard, à l'inventaire des amphibiens et à l'entretien des roselières. Ces préoccupations intéressent la Communauté urbaine et s'inscrivent dans la continuité des actions menées depuis 2003 sur la connaissance de sa faune et de sa biodiversité.

Elle s'inscrit aussi dans l'inventaire des amphibiens démarré en 2004 qui va ainsi se poursuivre petit à petit. A ce jour, près de cent quatre-vingts mares ont été prospectées. En 2008, cet inventaire se déroulera sur les communes du sud-ouest : Charly, Irigny, Vernaison, Saint Genis Laval et Pierre Bénite.

En 2008, l'association se propose de se mobiliser pour contribuer aux réflexions et à la concertation dans le cadre des travaux liés à l'émergence de périmètres de préservation des espaces naturels et agricoles périurbains.

Le coût total de ces actions est estimé à 50 151 €. La Communauté urbaine est sollicitée à hauteur de 25 080 €. Les autres partenaires de l'association sont la région Rhône-Alpes, le département du Rhône, les communes de Villeurbanne, de Saint Symphorien d'Ozon et la Segopal.

Pour mémoire, la subvention de la Communauté urbaine s'était élevée à 26 554 € en 2007.

- La fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (Frapna)

La Frapna section Rhône met en œuvre un ensemble d'actions visant à préserver et à améliorer la connaissance globale d'espèces présentes dans les espaces naturels de l'agglomération.

La Frapna Rhône a, depuis 30 ans, une implication forte sur le territoire de la Communauté urbaine. Elle mène, avec son réseau de bénévoles, un ensemble d'actions de suivi de la faune et de la flore présentes sur la Communauté urbaine et dans le reste du département du Rhône. Elle réalise des inventaires permettant de connaître la répartition et les espèces présentes, leurs évolutions et de proposer des mesures de conservation et de protection. Par ailleurs, la Frapna du Rhône mène de nombreuses actions d'éducation à l'environnement.

Dans le cadre de son programme d'actions pour 2008, trois axes de travail de la FRAPNA recoupent les préoccupations de la Communauté urbaine.

En termes de connaissance des milieux, la Frapna souhaite poursuivre la connaissance de la biologie des balmes par un travail de reconnaissance de terrain sur la balme de Solaize, classée en zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I.

Dans ce même axe, elle souhaite également pouvoir développer ses connaissances des différents milieux sur la commune de Givors, et notamment sur les sites du bois de la Cure et de Montrond.

Enfin, elle souhaite poursuivre l'action d'élaboration d'une cartographie des sites abritant des espèces protégées, servant d'alerte pour tous les acteurs de l'urbanisme et de l'instruction des permis de construire, en testant l'idée sur les Monts d'Or, secteur où par méconnaissance une station de Rosa Gallica (rosier de France) a été détruite en 2006, en allant maintenant vers une diffusion de cette cartographie à l'ensemble des acteurs.

En termes de protection et de gestion des milieux, elle souhaite pouvoir continuer le travail engagé les années précédentes sur les milieux aquatiques remarquables, où après la réalisation d'inventaires, il convient de mettre en œuvre des actions de concertation entre les multiples gestionnaires de ces espaces, en démarrant par trois secteurs particuliers : la Lône des Arboras à Grigny, le marais d'Yvours à Irigny et les Brotteux de la Pape à Caluire et Cuire et Villeurbanne.

En termes de connaissance des espèces, la Frapna souhaite poursuivre l'étude du blaireau avec des surveillances des terriers recensés, et celle du hérisson en termes de récolte de données.

Dans cet axe, elle souhaite également pouvoir suivre l'installation d'une passe à castor sur le barrage de Couzon au Mont d'Or, qui passe aujourd'hui en phase d'élaboration de cahier des charges d'installation.

En termes de communication, après avoir édité un cahier nature sur le castor, la Frapna a l'intention d'en publier deux autres, l'un sur les chauve-souris et l'autre sur les blaireaux.

Une participation forfaitaire de la Communauté urbaine est sollicitée à hauteur de 25 885 €. Pour mémoire, elle s'était élevée à 21 630 € en 2007.

- Le Centre de soins pour oiseaux sauvages du Lyonnais

Le Centre de soins pour oiseaux sauvages est installé depuis 1997 au Grand Moulin de l'Yzeron à Francheville. Ses objectifs sont de récupérer et soigner les oiseaux sauvages blessés ou malades dans le but de les relâcher dans leur milieu naturel une fois guéris.

Près de la moitié des oiseaux soignés finissent par être relâchés dans la nature, après guérison.

En cas de maladie, le laboratoire vétérinaire départemental pratique gracieusement les analyses nécessaires. Ceci permet au centre de participer de plus en plus activement à l'épidémiologie-surveillance des pathologies de la faune sauvage.

Le Centre de soins des oiseaux sauvages souhaite pouvoir agir sur la réduction du nombre d'oiseaux apportés au centre, dans la mesure où certains apports n'auraient pas lieu d'être, comme par exemple les jeunes non blessés tombés du nid, que les adultes continuent à nourrir mais qui sont ramassés par manque d'informations.

Aussi, le centre de soins envisage de créer un guide sur la cohabitation avec la faune sauvage, donnant des indications pratiques pour les particuliers permettant de maintenir la présence des oiseaux dans les jardins tout en évitant que les maisons ne soient des pièges pour eux (chute dans la cheminée, barbelés, etc.).

Une participation forfaitaire de la Communauté urbaine est sollicitée à hauteur de 10 000 €. Pour mémoire, en 2007, la subvention de la Communauté urbaine était de 8 820 € ;

Vu ledit dossier ;

DELIBERE

1° - Approuve le soutien au centre ornithologique de Rhône-Alpes (Cora), à la Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (Frapna) et au Centre de soins des oiseaux sauvages dans leurs actions de protection des espèces et des milieux, pour un montant total de 61 119 € de subvention, réparti de la façon suivante :

- une subvention forfaitaire de 17 434 € au Cora pour la réalisation en 2008 des actions de préservation et d'entretien des espèces et des milieux (roselières, œdicnème criard, amphibiens),

- une subvention de 7 800 € au Cora pour l'observatoire de la faune de Rhône-Alpes, au taux de 52 %,

- une subvention forfaitaire de 25 885 € à la Frapna pour la mise en œuvre de son programme 2008 de suivi et de préservation des espèces et des milieux,

- une subvention forfaitaire de 10 000 € au Centre de soins des oiseaux sauvages pour la réalisation d'un guide des bonnes pratiques permettant la préservation des animaux lors des travaux d'entretien des espaces verts.

2° - Autorise monsieur le président à signer tous les actes liés, notamment les conventions d'attribution des subventions.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2008 - compte 657 480 - fonction 833 - opération 0102.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 10 juillet 2008.